

**VOEU PROPOSE AU VOTE DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT  
CENTRAL DE L'AP-HP, PAR LA CFDT,**

Séance du 31 janvier 2008

Il est aujourd'hui demandé aux établissements hospitaliers d'organiser une réception et un acheminement du courrier relatif aux élections ordinaires, voir de joindre le courrier au bulletin de salaire. Les établissements sont également sollicités pour mettre à disposition des IDE un poste informatique afin qu'ils puissent voter.

Quels coûts pour ces moyens humains et matériels ?

Lorsque on apprend le retard pris par la mise en application des mesures statutaires des aides-soignants ayant pour origine un manque de moyens en personnel pour la saisie des modifications nous nous interrogeons sur les priorités de l'AP-HP.

Est-ce à l'assurance maladie de consacrer des moyens à l'organisation des élections à l'ordre infirmier ?

L'assurance maladie organise-t-elle les élections à l'ordre des médecins ?

Les élus, représentants du personnel au CTEC de l'AP HP soucieux de la bonne gestion des deniers publics refusent que les moyens matériels, logistiques et le temps, précieux du personnel hospitalier soient mis au service d'un ordre professionnel.

POUR : 19 (CGT, FO, SUD-Santé, CFDT)

ABSTENTION : 1 (SNCH)

Nombre de votants : 20

Le secrétaire du C.T.C.E.



Patrick NEE